ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ POUR SALARIÉS ET EMPLOYÉS



Accord de Confidentialité pour les salariés ou employés d'une société doivent faire des informations à caractère confidentiel auxquelles ils peuvent avoir accès dans le cadre des tâches qu'ils accomplissent au sein de ladite société. Cet Accord de Confidentialité contient la définition des types d'informations confidentielles (tant à caractère technique que commercial), la propriété intellectuelle des ouvrages auxquels l'employé participe, ainsi que les indemnités pour dommages et intérêts qu'il sevra assumer en cas de manquement au pacte de non divulgation des informations confidentielles précisé au Contrat.

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ POUR SALARIÉS ET EMPLOYÉS

DATE:
D'UNE PART,
ET D'AUTRE PART,
[dénomination sociale de la société], ayant son domicile

1. INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

L'Employé(e) déclare que durant la prestation de ses services à la Société, il/elle pourra recevoir des Informations Confidentielles précieuses, tant à caractère technique que commercial. L'Employé(e) accepte de traiter toutes ces informations comme des informations confidentielles et de prendre toutes les précautions nécessaires contre la diffusion de ces informations à des tiers durant et après la validité du présent Contrat.

L'Employé(e) assume que les Informations Confidentielles de la société pourront contenir les types d'informations suivants, entre autres :

(a) Des informations techniques: des méthodes, des processus, des formules, des compositions, des systèmes, des techniques, des inventions, des machines, des logiciels et des projets de recherche. (b) Des informations commerciales : des listes de clients, des données de fixation de prix, des sources d'approvisionnement et des noms de fournisseurs, des données financières et des systèmes ou des plans de production, ventes et marketing.

L'Employé(e) déclare que le présent Contrat ne l'empêche ni ne l'empêchera de travailler pour aucune autre société après la fin de son contrat de travail avec la Société, sous réserve que l'Employé(e) s'abstienne d'utiliser ou de diffuser ces Informations Confidentielles et sous la propriété exclusive de la Société.

2. UTILISATION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

L'Employé(e) s'interdit d'utiliser les Informations Confidentielles de la Société, tant techniques que commerciales, mentionnées à la clause 1, sauf dans la mesure nécessaire à la prestation des services ou à la fourniture des biens proposés par la Société.

3. CONFORMITÉ

L'Employé(e) accepte que s'il manquait à l'une quelconque des clauses du présent Contrat, la Société sera en mesure d'exiger l'exécution de ce Contrat auprès des tribunaux compétents. L'Employé(e) reconnaît et accepte que tout manquement au présent Contrat entraînerait des dommages irréparables à la Société et que les dommages économiques seraient défavorables à la Société. De plus, la Société disposera des droits et des ressources disponibles accordées par la Loi.

4. FIN DE CONTRAT

Une fois que l'Employé(e) aura complété son travail au sein de la Société, il/elle devra retourner tous les matériels que la Société lui aura fournis, ainsi que tous les matériels produits par l'Employé(e) dans le cadre de son travail au sein de la Société, y compris, entre autres, les documents, modèles, code source, conceptions, logigrammes et listes, ainsi que toutes les copies produites.

5. PROPRIÉTÉ

L'Employé(e) accepte que tous les processus développés et les travaux créés par l'Employé(e) ou sous la direction de l'Employé(e) dans le cadre de ses fonctions dans la Société seront la propriété exclusive de la Société, et que tous les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle correspondront à la Société et que toutes les clauses restantes du présent Contrat seront pleinement applicables à tous ces processus, développements et travaux.

.....

Exemple de 2 pages sur un total de 3 pages d'Accord de Confidentialité.

Pour plus d'informations sur cet accord cliquez ici :



GUIDE D'UTILISATION

Les contrats rédigés par les juristes de Global Negotiator traitent tous les aspects importants des différents accords et négociations passés entre les sociétés. Cependant, lors de l'utilisation de ces contrats il faut suivre quelques recommandations communes décrites dans ce guide.

DATE

La date d'entrée en vigueur du contrat est celle indiquée en-tête du document, comme il est indiqué à la fin du contrat avant les signatures (Le présent contrat entrera en vigueur à la date indiquée en-tête des présentes).

Dans certains contrats -comme, par exemple, le contrat de distribution- la date d'entrée en vigueur est aussi mentionnée dans une clause du contrat. Si tel est le cas, pour qu'il n'y ait pas de divergences, il faut vérifier que les deux dates, qui figurent à l'en-tête du document et dans la clause correspondante, soient identiques.

PARTIES

En première page du contrat il faut indiquer tous les renseignements sur les parties :

- Dans le cas d'une personne morale, il faut indiquer : la raison sociale, le type de société (à responsabilité limitée, société anonyme, etc.), son adresse complète, son numéro d'identification fiscale et les informations du Registre du commerce et des sociétés.
- Dans le cas d'une personne physique professionnelle indépendante (par exemple un agent commercial) il faut indiquer les donnés suivantes : nom complet, profession, adresse et numéro d'identification fiscale.

CLAUSES

Clauses comportant plusieurs options : possibilité de choisir la plus adaptée à l'espèce

Pour les principales clauses de chaque contrat (clause de non-concurrence, modalités de paiement, indemnisation, loi applicable et règlement des différends, etc.) plusieurs rédactions possibles sont proposées, afin de pouvoir choisir la plus adaptée à l'espèce. Par conséquent, l'utilisateur devra choisir entre les options proposées avant de présenter le contrat à l'autre partie.

Clauses avec des blancs à compléter

Dans plusieurs clauses du contrat il existe des blancs marqués de quelques points suspensifs (.....) que l'utilisateur devra compléter. Les points suspensifs sont suivis de données et d'explications entre crochets ou entre parenthèses afin de permettre de compléter les blancs.

• Lorsque le texte entre crochets a la même police que le contrat et est séparé par des ", " ou par le mot "ou", l'utilisateur devra choisir entre les options proposées.

Exemple de blanc (......) avec des options entre crochets :

Les commandes passées avant la fin du présent contrat qui donnent lieu à des ventes dans un délai inférieur à [1, 2, 3, 6] mois permettront à l'agent de toucher une commission. Dans ce cas, l'utilisateur doit choisir entre les options 1,2,3 ou 6 mois et compléter avec l'une d'entre elles l'espace marqué avec des points suspensifs (......).

• Si le texte entre crochets est en italique, l'utilisateur devra alors insérer l'information demandée et supprimer le texte entre crochets.

Exemple d'espace en blanc (.....) avec texte à insérer :

Clause sur les notifications

Parfois, l'adresse des parties indiquée au début du contrat est différente de celle qui va être utilisée dans leurs rapports pendant la durée du contrat. Dans ce cas, il faudra inclure, à la fin du contrat, une clause sur les notifications.

Exemple de clause sur les notifications :

Notifications. Toute notification ou communication se fera aux adresses suivantes:

- Partie 1...... [insérer adresse complète].- Partie 2..... [insérer adresse complète].

ANNEXES

Des documents en rapport avec les clauses sont demeurés annexés aux contrats. Pour les annexes sont utilisés des formats d'utilité commune. L'utilisateur devra donc adapter leur format et contenu en fonction de l'espèce.

SIGNATURES

Signataires

Les mandataires des parties pourront signer le contrat s'ils agissent en vertu d'une procuration authentique. En dessous de la signature du contrat, il faut indiquer le nom complet de la personne signataire et la fonction qu'elle occupe dans la société. Si l'une des parties est une personne physique (par exemple un agent commercial dans le contrat d'agence) c'est évidemment elle qui devra signer le contrat.

La réglementation de certains pays exige pour la validité des contrats que ceux-ci soient reçus par un notaire ou signés devant témoin. Ainsi, avant la signature du contrat il est conseillé à l'utilisateur de se renseigner sur les exigences de chaque pays.

Date et lieu de signature

Normalement les contrats sont signés au même lieu et date par les parties. Cependant pour les contrats internationaux, en général les signatures auront des lieux et des dates différentes en raison de la distance. Dans ce contrat les deux options sont envisagées, par conséquent il faudra choisir l'option la plus appropriée à chaque espèce.

Nombre d'exemplaires

En général, le contrat est signé en deux exemplaires originaux, un pour chaque partie du contrat, cependant il peut s'avérer nécessaire de signer des exemplaires supplémentaires. Ainsi, il suffit d'indiquer le nombre d'exemplaires signés à la fin du contrat (Fait enexemplaires, approuvés et signés par les parties).

RECOMMANDATIONS

Les parties doivent signer toutes les pages du contrat avec ses annexes pour leur validité. Il est préférable d'utiliser un stylo ou un stylo plume (pas de crayon) de couleur autre que noire (par exemple, bleue) afin de bien distinguer les originaux des copies.

Il est recommandé, mais pas obligatoire, d'exprimer les montants ainsi que les pourcentages indiqués dans le contrat en chiffres et en lettres; bien évidemment les montants doivent être identiques. Il est également nécessaire d'indiquer la devise qui correspond à ces montants. Ainsi, il faut utiliser des majuscules pour les sigles des devises conformément aux normes ISO (EUR pour l'euro, USD pour le dollar, GBP pour la livre du Royaume Uni, JPY pour le yen japonais, etc. Ces sigles peuvent être consultés sur le site internet www.oanda.com).

Une fois que l'utilisateur a choisi les options plus appropriées pour chaque clause et que les blancs ont été complétés, il devra procéder à la révision du contrat afin de supprimer les paragraphes en trop et de corriger les éventuelles erreurs.

MODÉLES DE CONTRATS INTERNATIONAUX

CONTRATS INTERNATIONAUX EN FRANÇAIS



- Contrat de Vente Internationale
- Contrat de Distribution Internationale
- · Contrat d'Agent Commercial International
- Contrat de Représentation Commerciale Internationale
- Contrat de Commission sur Vente Internationale
- Contrat de Joint Venture Internationale
- Contrat de Franchise Internationale
- Contrat International de Services
- Contrat International d'Approvisionnement

- Contrat International de Fabrication
- Contrat d'Intermédiation Commercial Internationale
- Contrat International de Confidentialité
- Contrat d'Expatriation
- Protocole d'Accord pour Distribution Internationale
- Protocole d'Accord pour Joint Venture Internationale
- Pack Tous les Contrats en Français

CONTRATS INTERNATIONAUX EN ANGLAIS



- International Sale Contract
- International Distribution Contract
- International Commercial Agency Contract
- International Sales Representative Agreement
- International Sales Commission Agreement
- International Joint Venture Contract
- International Franchise Contract
- International Services Contract
- International Supply Contract

- International Manufacturing Contract
- Intermediary Contract for Trade Operations
- International Confidentiality Agreement
- Expatriate Contract of Employment
- Memorandum Understanding International Distribution
- Memorandum of Understanding for Joint Venture
- Pack All Contracts in English

CONTRATS INTERNATIONAUX EN ESPAGNOL



- Contrato de Compraventa Internacional
- Contrato de Distribución Internacional
- Contrato de Agencia Comercial Internacional
- Contrato de Representación Comercial Internacional
- Contrato de Comisión Mercantil Internacional
- Contrato de Joint Venture Internacional
- Contrato de Franquicia Internacional
- Contrato Internacional de Servicios
- Contrato Internacional de Suministro

- Contrato Internacional de Fabricación
- Contrato de Intermediación Comercial Internacional
- Contrato Internacional de Confidencialidad
- Contrato para Expatriado
- Memorándum Entendimiento Distribución Internacional
- Memorándum de Entendimiento para Joint Venture
- Pack Todos los Contratos en Español

CONTRATS INTERNATIONAUX EN ALLEMAND



- Internationaler Kaufvertrag
- Internationaler Vertriebsvertrag
- Internationaler Handelsvertretervertrag
- Internationaler Vertretungsvertrag
- Internationaler Provisionsvertag
- Internationaler Joint-Venture-Vertrag
- Internationaler Franchisevertrag
- Internationaler Dienstleistungsvertrag
- Internationaler Liefervertrag

- Internationaler Herstellungsvertrag
- Internationaler Vermittlungsvertrag
- Internationaler Geheimhaltungsvereinbarung
- Entsendungsvertrag
- Absichtserklärung Internationaler Vertriebsvertrag
- Absichtserklärung Joint-Venture-Vertrag
- Pack Alle Verträge in Deutsch

Acheter online

www.globalnegotiator.com/fr info@globalnegotiator.com

